

# CP 124 (Construction) : Vous travaillez dans la Construction ? Vous allez recevoir votre avantage social !

## CP 124 : Construction

### Quelles sont les conditions ?

Être affilié à la CGSLB du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

### Quel est le montant de cette prime ?

Le montant de votre avantage social est € 145 ou € 0,6652 par jour presté ou assimilé.

Les jour assimilés sont les jours de vacances, jours de repos, tous les jours de chômage temporaire pour cause d'intempéries ainsi qu'un nombre limité de jours de chômage temporaire pour autres raisons.

### Quand recevrez-vous votre avantage social ?

Votre prime syndicale sera payée à partir de 20 juin 2022.

### Que devez-vous faire ?

-> Normalement, vous n'allez plus recevoir d'attestation à nous remettre dûment complétée. À partir de cette année, le paiement sera effectué sans qu'il ne soit nécessaire nous remettre une attestation. Toutefois, si nous ne disposons pas de toutes vos coordonnées, vous recevrez quand même une attestation après le 20 juin. Nous mettrons immédiatement vos données à jour lorsque vous nous les apporterez.

Votre Liberté Votre Voix

